

De : [Accès à l'information - Montérégie](#)
A :
Cc :
Objet : Demande d'accès 200800548 - Courriel réponse
Date : 23 juin 2022 08:58:00
Pièces jointes : [Avis de recours.pdf](#)
[A- Art. 23 et 24 2020.pdf](#)
[RAPI 02-10-2007.pdf](#)

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 20 mai dernier, concernant le 2275, rue Bombardier à Sainte-Julie (Lot 5 542 203).

Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande.

Toutefois, dans ce document, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer par courriel, à l'adresse dr16acc@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
201 place Charles-Le Moyne, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607
Télécopieur 450) 928-7755
www.environnement.gouv.qc.ca

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de l'Estrie et de la Montérégie

IDENTIFICATION	
N° de dossier :	7610-16-01-1030300
N° d'intervention SAGO :	300389524
Date de la visite :	2 octobre 2007
Heures	Arrivée : 14h35 Départ : 15h20
Coordonnées GPS (NAD 83)	NAD83 (Degré décimal): 45.57795, 73.30505
Nom de l'inspecteur :	Stéphanie Héroux
Accompagné par :	
Lieu visité :	Marketing & Communications Magenta inc.
Raison sociale :	
Adresse :	2275, Bombardier
Municipalité :	Sainte-Julie
Code postal :	J3E 2J9
Adresse postale :	
Personne rencontrée / fonction :	Hélène Métivier/vice-présidente et co-proprétaire
Personne rencontrée / fonction :	
Téléphone :	(450) 922-5253
Télécopieur :	(450) 922-0053
Photos	Nombre : 0
Échantillon :	
Annexes	Évaluation environnementale CLSC des Maskoutains
Conditions météorologiques :	

PLAIGNANT(E)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/> N/A X
Nom :		
Adresse :		
Téléphone :		
Rencontré :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Coordonnées GPS (NAD 83) :		

BUT DE LA VISITE
Vérifier la conformité environnementale de l'entreprise et la nécessité d'obtenir un certificat d'autorisation pour ses activités.

DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Préalable :

Des entreprises du quartier industriel de Sainte-Julie ont été ciblées afin d'en vérifier la conformité environnementale ainsi que la nécessité d'obtenir un certificat d'autorisation pour leurs activités. Magenta est l'une d'elles.

Inspection :

À mon arrivée, j'indique le but de l'inspection et Mme Hélène Métivier, vice-présidente m'accompagne pour l'inspection.

La compagnie œuvre dans le domaine de l'artisanat. La fabrication d'étampes et d'«embellishment» est réalisée au 2275, Bombardier. La compagnie distribue également du papier, de l'encre, de la poudre à embosser et divers accessoires connexes au scrapbooking.

Le procédé de fabrication d'étampes consiste

23-24

produit des fumées qui sont aspirées par une hotte. Une évaluation environnementale a été réalisée par le CLSC des Maskoutains relativement aux fumées totales émises et la norme d'exposition est respectée. L'étude est présentée en annexe 1.

Le procédé de fabrication d'«embellishment» consiste

23-24

L'entreprise opère _____ par semaine, _____ semaines par année, du

_____ employés au total y travaillent. La compagnie existe depuis 1990-1991 environ et elle est établie à Sainte-Julie depuis le 17 mars 2001.

Consultation :

Mme Odette Picard, chef d'équipe de la DGAER, a été consultée afin de savoir si l'exploitation de l'entreprise requière un certificat d'autorisation. À prime abord, l'exploitation ne semble pas problématique et une demande de c.a. ne sera pas exigée. Bien sûr, toute modification des activités ou ajout de nouvelles activités entraînant l'émission de rejets susceptibles de résulter en une modification de l'environnement, devra faire l'objet d'une demande de certificat d'autorisation.

Information sur le GPS

Tous les points GPS inclus à ce rapport ont été pris par moi-même avec un appareil de marque Garmin GPSmap76 dont la précision est d'environ de 5 à 10 mètres.

CONCLUSION

Magenta est une entreprise de fabrication artisanale d'étampes et «d'embellishments» pour le scrapbooking. Elle distribue également du papier, de l'encre, de la poudre à embosser et divers accessoires connexes au scrapbooking.

Le procédé de fabrication

23-24

Le procédé de fabrication

À prime abord, l'exploitation ne semble pas problématique et une demande de c.a. ne sera pas exigée.

RECOMMANDATION

Fermer l'intervention.

RÉTRO INFORMATION AU PLAIGNANT

N/A

VÉRIFICATION

Inspecté par : <i>Stéphanie Héroux</i>	Date : <i>16/10/2007</i>
Vérifié par : <i>JW</i>	Date :

pm 2007-10-19

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR

CARTE

IDENTIFICATION :

Magenta

Description :

Coordonnée GPS prise sur le côté de l'entreprise



Champ	Valeur
Nom orthophoto	320-5048
Année	2005
Échelle approximative	1/15 000
Zone MTM	8
Producteur	CMM

CLSC DES MASKOUTAINS
SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL
SAINT-HYACINTHE

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

MAGENTA
351, Blain
Mont-Saint-Hilaire, (Québec)
J3H 3B4

ÉTA : 604 502 182

ATTENTION
STE PHANIE HE ROUX

TABLEAU AGRESSEUR CHIMIQUE

DÉPARTEMENT	FONCTION USUELLE ET/ OU TÂCHES	AGRESSEUR	PÉRIODE D'ÉCHANTILLONNAGE	RÉSULTATS PONDÉRÉS 8 h. <input checked="" type="checkbox"/> 40 h.	NORME *	S.I.M. **	REMARQUES
PRESSES	démouler les pièces (zone respiratoire) poste fixe (au-dessus table de travail)	Fumées totales Fumées totales	202 minutes 397 minutes	2.9 mg/m ³ 3.0 mg/m ³	5 mg/m ³ 5 mg/m ³	5 mg/m ³ 5 mg/m ³	

* Pour 8 h. d'exposition (40 h. par semaine). Règlement sur la qualité du milieu de travail S2.1, r. 15.

** Seuil d'intervention médicale.

Note: Les résultats sont d'ordre ponctuel.